



Santé et
social

Maturité professionnelle santé Maturité professionnelle travail social

Maturité Flexible

MP post CFC en 1 an

MP post CFC en 2 ans

MP anticipée

Maturité professionnelle santé

Maturité professionnelle travail social

Objectifs généraux

La maturité professionnelle La maturité professionnelle vise à donner à la fois une solide formation professionnelle et une bonne culture générale. L'enseignement contribue au développement de compétences personnelles, sociales et culturelles telles que responsabilité, autonomie, sens de l'abstraction et de la communication, esprit de synthèse.

La maturité professionnelle atteste des connaissances nécessaires à poursuivre des études supérieures dans une Haute école spécialisée (HES) des domaines santé ou travail social.

Conditions d'admission

Pour être admis, les candidat·e·s doivent être titulaires :

- d'un CFC du domaine santé ou social;
- d'un CFC d'un autre domaine et justifier d'un projet de formation dans le domaine santé ou travail social;
- Pour la MP anticipée, les candidat·e·s doivent être en 3^e année de formation CFC d'APH, d'ASE ou d'ASSC.

Les candidat·e·s sont tenu·e·s de passer un examen d'admission qui a pour objectif de s'assurer que les connaissances dans les branches français, mathématiques, allemand ou italien et anglais sont maîtrisées à un niveau suffisant.

Selon leur précédent parcours de formation, les candidat·e·s peuvent, dans certains cas, être dispensé·e·s d'examen d'admission.

La direction peut limiter les admissions en fonction de la capacité d'accueil.

Durée de la formation

MP post CFC en 1 an

La formation s'étend sur une année scolaire à raison de 37 à 38 périodes hebdomadaires.

MP post CFC en 2 ans

La formation s'étend sur deux années scolaires :

- 1^{ère} année : 14 périodes hebdomadaires réparties sur 1 jour et demi
- 2^{ème} année : 23 à 24 périodes hebdomadaires réparties sur 3 jours

La formation est compatible avec l'emploi à raison d'au maximum 3 jours par semaine en 1^{ère} année et 2 jours par semaine en 2^{ème} année.

MP anticipée

La 1^{ère} année de formation s'effectue en parallèle de la 3^{ème} année du CFC.

La formation s'étend sur deux années scolaires :

- 1^{ère} année : 14 périodes hebdomadaires réparties sur 1 jour et demi
½ jour est réservé aux cours professionnels de 3^{ème} année
- 2^{ème} année : 23 à 24 périodes hebdomadaires réparties sur 3 jours

La 1^{ère} année de formation est compatible avec l'apprentissage (3^{ème} année de CFC).

La 2^{ème} année est compatible avec l'emploi à raison d'au maximum 2 jours par semaine.

Frais d'écolage

- Gratuit pour les élèves dont les parents sont domiciliés, depuis plus de deux ans, dans le canton de Neuchâtel ;
- Pour les autres élèves, se renseigner auprès du secrétariat du Pôle Santé et Social.

Frais divers

Environ CHF 500.- par an (moyens d'enseignement, activités culturelles et hors-cadres).

Un séjour culturel de 3 à 4 jours est prévu. Il fait partie de la formation et revêt donc un caractère obligatoire.

Ordinateurs

Les élèves doivent être en possession d'un ordinateur portable dès le début de leur formation. Les caractéristiques techniques sont indiquées lors de l'admission.

Plan d'étude cadre

Orientation Santé	Orientation Travail social
Branches fondamentales	
Français Allemand ou italien Anglais Mathématiques	
Branches spécifiques	
Sciences sociales Sciences naturelles	Sciences sociales Economie et droit
Branches complémentaires	
Histoire et institutions politiques Economie et droit	Histoire et institutions politiques Technique et environnement
Travail interdisciplinaire	
Travail interdisciplinaire dans les branches (TIB) Travail interdisciplinaire centré sur un projet (TIP)	

Délai d'inscription

Mardi 28 février 2023

Date de l'examen d'admission (si exigé)

Vendredi 16 juin 2023 (matin)

CPNE centre de formation
professionnelle
neuchâtelois

**Santé et
Social** Rue du Progrès 40
2300 La Chaux-de-Fonds